

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2017

---

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES POUR LES ANNÉES 2018 À 2022 - (N° 234)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CF68

présenté par

Mme Ressiguier, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 26, insérer l'article suivant:**

Est jointe au projet de loi de finances de l'année une annexe générale détaillant l'évolution de la dette privée des sociétés financières et non financières.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Ces informations sont aujourd'hui difficilement accessibles. Or, cela permettrait d'une part de relativiser la dette de l'État, en la comparant à cette dette privée. D'autre part, la dette privée, et notamment celle des sociétés financières, fait courir de graves risques de déstabilisation pour l'économie, et ce bien plus que la dette publique, alors même que c'est cette dernière qui est toujours pointée du doigt.

Ainsi, il serait important de pouvoir *a minima* être informés de sa valeur et de son évolution.